Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250601-DE

2025-060

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **18**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY Pierre CHOUPEAUX, Jean-Pierre VARNIER, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Patrick JAGOREL, Chantal BOUHIER, Claire SERRE .

Procurations :
Emilie GICQUEL à Céline AUFFRAY
Laetitia HENRY à Franck CHAMPAGNE
Gaelle SCHOUMAKER à Didier LE VEXIER

Absent :
Chantal BOUHIER

Secrétaire de séance : Pierre CHOUPEAUX
Date d'envoi de la convocation : 6 Novembre 2025
Date de l'affichage : 18 novembre 2025

Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent

Exposé :

Suite au départ d'un agent, la réorganisation du service Restaurant Scolaire est à revoir.

Proposition :

Dans ce cadre, et afin de tenir compte de l'ajustement des missions et du temps de travail, il est proposé de **modifier la durée hebdomadaire de service (DHS)** d'un agent, qui passerait de **27 h 30 à 28 h 00 par semaine.**

Cet agent assurera désormais la **mise en place du service du restaurant scolaire**, avec une durée quotidienne portée à **1 heure** au lieu de **1 h 30** précédemment. Cette évolution de la DHS conduit également à un **changement de régime de retraite**, l'agent relevant désormais du **régime CNRACL** en remplacement du **régime Ircantec**, conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250601-DE

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 18	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒

Rejetée ☐

Le Maire

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes-d'Armor 22800